

Charges de copropriétés impayées : quels recours ?

DURÉE :

- 1 Jour – 7h.

PRÉ-REQUIS :

- Aucun

OBJECTIFS :

- Connaître les différentes phases du recouvrement des charges de copropriété
- Gérer au mieux les impayés de charges

PUBLIC :

- Administrateurs de biens, gestionnaires de clientèle

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Réflexions de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous la forme de brainstorming
- Auto diagnostic du stagiaire : Bilan des points forts et repérage des points faibles.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluations, des mises en situation et des jeux pédagogiques.

Ackware
Centre de formation
Informatique - Développement Personnel - Santé



ACKWARE VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUS VOS
PROJETS DE FORMATION ET VOUS APPORTE SON EXPERTISE
POUR VOTRE TOTALE SATISFACTION



Charges de copropriétés impayées : quels recours ?

I – La phase d’alerte

- Le rôle du syndic et du conseil syndical
- Mettre à jour les informations utiles sur le débiteur (adresse, comptes bancaires, employeurs, autres propriétés...)
- Identifier l’impayé et le débiteur

II – La phase amiable

- Relancer le débiteur
- Aides mobilisables
- Conclure un accord d’échelonnement

III – La phase précontentieuse

- La mise en demeure
- La sommation par voie d’huissier
- L’hypothèque légale

IV – La phase contentieuse

- La préparation du dossier
- Panorama des procédures en vue de l’obtention d’un titre exécutoire
- La question des frais de procédure
- Les mesures d’exécution forcée sur les biens meubles et incorporels
- La saisie immobilière